



Assemblée générale

Distr. générale
9 octobre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011*

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Chapitre 13 Centre du commerce international CNUCED-OMC

(Sous-programme 6 du programme 10 du cadre stratégique
pour la période 2010-2011)**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	2
Programme de travail	11
Annexe	
Produits de l'exercice 2008-2009 non reconduits en 2010-2011	26

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 6 (A/64/6/Add.1)*.

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n° 6 (A/63/6/Rev.1)*.



Vue d'ensemble

Tableau 13.1

Prévisions de dépenses

(Part de l'ONU aux taux de 2008-2009)

Projet du Secrétaire général	30 037 083 dollars
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009	30 873 700 dollars

Tableau 13.2

Tableau d'effectifs proposé

	Nombre de postes	Classe
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2010-2011	166	1 SSG, 1 D-2, 5 D-1, 21 P-5, 31 P-4, 21 P-3, 15 P-2/1, 71 G(AC)
Créations	12	1 D-1, 3 P-5, 4 P-4, 1 P-3, 3 P-2
Suppressions	2	G(AC)
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009	156	1 SSG, 1 D-2, 4 D-1, 18 P-5, 27 P-4, 20 P-3, 12 P-2/1, 73 G(AC)

Abréviations : SSG : sous-secrétaire général; G : agent des services généraux;
AC : Autres classes.

***Budget total : 72 089 000 francs suisses (avant actualisation des coûts);
75 815 200 francs suisses (après actualisation des coûts)***

***Part de l'ONU : 35 694 500 francs suisses (avant actualisation des coûts);
37 669 200 francs suisses (après actualisation des coûts)***

- 13.1 Le Centre du commerce international CNUCED-OMC (CCI) est l'organisme conjoint de coopération technique de l'ONU et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui s'occupe des aspects opérationnels du développement du commerce. Initialement créé par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) en 1964, depuis 1968 le Centre est placé sous l'égide du GATT/OMC et de l'ONU, cette dernière agissant par l'intermédiaire de la CNUCED. Il coordonne les activités d'assistance et de coopération techniques intéressant la promotion du commerce, dans le cadre du dispositif pour l'assistance aux pays en développement, comme l'a affirmé le Conseil économique et social dans sa résolution 1819 (LV) du 9 août 1973. Il est chargé d'exécuter le sous-programme 6 (Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations) du programme 10 (Commerce et développement) du cadre stratégique pour la période 2010-2011. L'ONU et l'OMC financent à parts égales le budget ordinaire du Centre. Les dispositions budgétaires révisées relatives au CCI ont été approuvées par l'Assemblée générale dans la section 1 de sa résolution 59/276 du 23 décembre 2004.
- 13.2 Le Centre cherche à contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier l'objectif 8 et la cible 12, qui préconisent la poursuite de la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire, mais également des objectifs 1, 3 et 7. Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, il exécutera une

stratégie en vue de s'assurer que les retombées en termes de développement commercial de ses activités d'assistance et de coopération techniques : a) ciblent les groupes vulnérables, surtout les pauvres (objectif 1); b) bénéficient aux femmes et aux hommes (objectif 3); et c) sont axées sur la sauvegarde de l'environnement (objectif 7). Il contribue à la réalisation de ces objectifs en fournissant une assistance aux institutions d'appui au commerce, qui aident les petites et moyennes entreprises exportatrices à tirer parti de nouvelles perspectives commerciales qui s'offrent à elles en leur donnant les moyens de devenir plus concurrentielles sur le marché international et en les aidant à pénétrer sur de nouveaux débouchés. Soucieux de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le Centre continuera d'envisager de nouveaux moyens d'associer les producteurs économiquement défavorisés, en particulier les femmes, aux systèmes mondiaux de production de valeur ajoutée et aux marchés internationaux de façon à pérenniser l'impact des initiatives visant à réduire la pauvreté. Les efforts seront axés en faveur des petites et moyennes entreprises dans des secteurs dans lesquels il est possible d'établir des liens solides avec l'économie informelle. La priorité continuera d'être accordée à l'élaboration de nouvelles formes de coopération avec de nouveaux partenaires en vue de favoriser le développement durable du commerce. Les partenaires des programmes de pays continueront d'être associés au suivi de la contribution du Centre à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, compte tenu des cibles et indicateurs correspondants.

- 13.3 Le Centre s'est engagé à faire davantage pour aider les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Les expériences menées à bien dans les pays les moins avancés peuvent permettre d'élaborer des méthodes susceptibles d'être ensuite appliquées dans d'autres pays. Le Centre a porté à 43 % le montant des fonds extrabudgétaires alloués aux activités en faveur des pays les moins avancés et s'est engagé à atteindre l'objectif des 50 % pour ces pays, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays d'Afrique subsaharienne. Les besoins, priorités et capacités d'absorption de ces pays sont particuliers et l'assistance technique du Centre sera adaptée en conséquence. En outre, l'accent sera mis sur l'intégration régionale et les perspectives commerciales régionales et le Centre tiendra des consultations périodiques avec les commissions économiques régionales et les groupes de pays intéressés. Le continent africain demeurera le premier bénéficiaire de l'assistance technique du Centre, qui devrait lui consacrer quelque 40 % de ses ressources extrabudgétaires au cours de l'exercice 2010-2011.
- 13.4 Les activités de coopération technique du Centre visent à renforcer les capacités du secteur des entreprises, en particulier des petites et moyennes entreprises, dans les pays en développement ou en transition, en vue d'accroître les échanges commerciaux et les exportations afin de créer des emplois et de réduire la pauvreté. Le Centre axe ses activités sur trois objectifs stratégiques : a) renforcer la compétitivité des entreprises à l'échelon international; b) donner les moyens aux prestataires de services commerciaux d'appuyer les entreprises; c) aider les décideurs à intégrer le secteur commercial dans l'économie mondiale. Comme le Centre n'est pas en mesure d'aider toutes les entreprises exportatrices de tous les pays, il s'emploie, pour renforcer l'impact de son action et en assurer la pérennité, à consolider l'infrastructure d'aide au commerce aux niveaux des pays et des secteurs. Ainsi, le Centre contribue à bâtir, restructurer et renforcer les organismes publics et privés d'appui au commerce et leur donne les moyens de jouer le rôle de multiplicateur de l'assistance technique liée au commerce. Par ailleurs, il fournit des renseignements sur le marché comme bien collectif.
- 13.5 L'importance du commerce comme un des principaux facteurs de développement et la nécessité qui en découle de renforcer les capacités commerciales ont été mises en évidence dans les textes issus de différents sommets organisés sous l'égide de l'ONU et autres réunions internationales. Le commerce occupe désormais un rang plus élevé dans les programmes de développement. Dans le Consensus de Monterrey adopté à l'issue de la Conférence internationale sur le financement du

développement, les États Membres se sont déclarés résolus à promouvoir le commerce en tant que moteur du développement et à mettre également l'accent sur le rôle du secteur privé. La Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide au développement, qui a été renforcée par le Programme d'action d'Accra de 2008, a réaffirmé qu'il importait surtout de répondre aux besoins et à la demande des pays et de procéder à des changements viables sur le long terme. La crise financière et économique récente a amplifié ces pressions et souligné qu'il fallait d'urgence faire des progrès.

- 13.6 La Déclaration de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC (Doha, novembre 2001) a réaffirmé l'utilité des travaux du CCI et demandé leur renforcement. La déclaration adoptée à la sixième Conférence ministérielle de l'OMC (Hong Kong (Chine), 20 décembre 2005) a rappelé, en conclusion, le rôle du CCI et engagé tous les membres à « coopérer avec le Centre, qui complète les travaux de l'OMC en offrant une plate-forme où le secteur des entreprises peut avoir des relations avec les négociateurs commerciaux, et des conseils pratiques pour que les petites et moyennes entreprises puissent tirer parti du système commercial multilatéral » (par. 53). Par conséquent, le Centre fera porter ses activités sur la mise en œuvre du Programme de Doha pour le développement et sur l'application de la Déclaration ministérielle de Hong Kong, en œuvrant au renforcement et à l'élargissement des partenariats entre les secteurs public et privé, en encourageant la création d'entreprises dans les pays en développement ou en transition et en aidant les gouvernements à intégrer le commerce dans les programmes nationaux de développement.
- 13.7 Avec la crise économique et financière, la croissance mondiale du commerce a considérablement chuté, passant de 6 % en 2007 à moins 9 % en 2009, selon les prévisions de l'OMC. De plus, les importations des principaux marchés (Union européenne, États-Unis d'Amérique, Japon, Chine et Suisse) ont baissé de 32 % au cours de l'année écoulée si l'on compare les quatre premiers mois de 2009 aux quatre premiers de 2008. Sur la même période, les exportations en provenance des pays les moins avancés sur les principaux marchés ont chuté de 45 %. Si l'aide au commerce était urgente en 2007, elle est capitale aujourd'hui. Ce sont les investissements qui permettront à de nombreux pays en développement de sortir de la crise en renforçant leur capacité commerciale. Les données les plus récentes fournies par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) indiquent que l'aide au commerce a continué d'augmenter de 10 % en 2008 et que les pays se sont engagés à la maintenir en 2009. L'objectif fixé en 2007 prévoyait que cette aide doublerait au minimum en 2010; autrement dit qu'elle passerait de 2 milliards de dollars en 2007 à 5 milliards ou 6 milliards en 2010. En réponse à la demande croissante d'assistance technique, des réformes internes visant à améliorer l'efficacité et la qualité des services offerts par le Centre ont été engagées. La demande de services du CCI, tant de la part des donateurs que des bénéficiaires, continuera de croître à mesure que le Centre s'attachera davantage aux résultats et à l'utilité de son action. L'assistance technique au niveau des pays est financée au moyen de ressources extrabudgétaires, complétées, selon un pourcentage décroissant, par des ressources consacrées à la conception et à l'élaboration de programmes mondiaux, régionaux et nationaux ainsi qu'à la mise au point des produits relevant des principaux domaines d'activité. Entre 2000 et 2008, le Centre a accru son assistance technique de 153 % (de 11,6 millions à 29,4 millions de dollars) alors qu'au cours de la même période, son budget ordinaire n'a augmenté que de 69 %, passant de 17,2 millions à 29,1 millions de dollars.
- 13.8 Le Centre offre des outils spécialisés et des services consultatifs et, à la différence d'autres programmes d'assistance technique où l'infrastructure matérielle ou les biens de consommation absorbent d'importantes ressources tout en faisant intervenir un nombre limité de procédures, son travail consiste en un très grand nombre d'opérations d'un coût unitaire faible. Au cours de l'exercice biennal 2008-2009, la nécessité de procéder à des changements s'est faite plus pressante et une procédure de gestion du changement a été engagée afin de veiller à ce que le Centre suive le rythme des changements intervenus à l'extérieur. Cette procédure s'appuie sur l'évaluation externe globale du Centre ainsi que sur les recommandations formulées dans le rapport du Bureau des

services de contrôle interne (BSCI). Ces changements qui visent à accroître l'efficacité globale des interventions du Centre, à appliquer une gestion axée sur les résultats et à mettre les pratiques optimales du CCI à la portée des intéressés, ont été approuvés par le Groupe consultatif commun en avril 2007.

- 13.9 Au cours de l'exercice biennal 2008-2009, le CCI a recentré ses activités sur les cinq axes opérationnels principaux ci-après :
- a) Une stratégie d'exportation visant à renforcer la capacité des gouvernements et des secteurs économiques à formuler des stratégies nationales ou sectorielles d'exportation qui contribuent à l'expansion des exportations grâce à la promotion du dialogue entre secteur privé et secteur public et à la conception, la mise en œuvre et le suivi de ces stratégies;
 - b) Des politiques commerciales visant à aider le secteur des entreprises à définir et promouvoir ses besoins lors de la formulation des politiques commerciales nationales et des négociations d'accords commerciaux internationaux;
 - c) Le renforcement des institutions d'appui au commerce en vue de bâtir et renforcer les institutions nationales, régionales et internationales d'appui au commerce afin que les services axés sur les exportations répondent aux besoins de leurs clients et que des mécanismes institutionnels soient mis en place pour la prestation de ces services;
 - d) L'intelligence commerciale qui consiste à fournir aux entreprises, aux organismes d'appui au commerce et aux gouvernements des données et des informations commerciales, des analyses de marché et des compétences pour faciliter la prise de décisions en connaissance de cause et améliorer la transparence des marchés internationaux;
 - e) La compétitivité des exportateurs, c'est-à-dire offrir aux entreprises et aux secteurs, à toutes les étapes de la chaîne de valeur, des solutions de renforcement des capacités pour les préparer à exporter et les rendre plus compétitifs sur les marchés internationaux.
- 13.10 En 2008, ces nouveaux axes opérationnels ont servi à restructurer le Centre en vue de l'adapter aux besoins. À ce sujet, le service de la Division des politiques et des programmes chargé de la stratégie d'exportation et des politiques commerciales travaille en étroite collaboration avec les équipes régionales et les équipes de pays (sections géographiques) en vue de veiller à ce que le Centre participe, au niveau voulu, au débat consacré au développement régional et national du commerce et offre aux clients des services répondant à leurs besoins.
- 13.11 Afin de renforcer la coopération avec les pays partenaires et d'offrir des politiques et des programmes adaptés aux pays et aux régions, le Centre compte désormais cinq bureaux régionaux : un pour l'Afrique, un pour l'Asie et le Pacifique, un pour l'Amérique latine et les Caraïbes, un pour l'Europe orientale et l'Asie centrale et un pour les États arabes.
- 13.12 Les autres axes opérationnels intéressent plusieurs fonctions afin d'assurer la fourniture de solutions adaptées aux besoins des clients : la Division du développement des marchés s'occupe des questions ayant trait à l'intelligence commerciale et à la compétitivité des exportations dans les différents secteurs et la Division du commerce et de l'appui institutionnel concentre ses activités sur la question centrale de l'environnement commercial, sur le renforcement des organismes d'appui au commerce et sur les questions de compétitivité des exportations liées aux entreprises.
- 13.13 En 2008, le Centre a publié son premier plan stratégique quadriennal pour la période 2009-2012. La planification stratégique sert à adapter l'appui fourni au développement des exportations à l'évolution permanente du contexte économique, social et financier. Elle donne suite aux recommandations issues des consultations avec les pays bénéficiaires, de l'enquête annuelle menée par le Centre auprès de ses clients dans le monde entier (2 017 répondants en 2008) et des données

obtenues lors des évaluations et du suivi. Le plan stratégique pour 2009-2012 prévoit que le Centre mettra en place des solutions de renforcement des capacités en répondant aux besoins de ses clients à trois niveaux :

- a) Des solutions intégrées au niveau des pays : le Centre utilisera ses compétences et celles d'autres organismes de manière globale afin de garantir des effets sur le long terme. De plus en plus, il s'attend à concevoir des solutions à partir de stratégies nationales d'exportation et de stratégies sectorielles intégrées verticalement;
- b) Des solutions structurées au niveau régional : le Centre incitera les pays à tisser des liens plus étroits entre eux. Pour ce faire, il faudra donner une dimension régionale au développement des exportations à laquelle participeront les organismes régionaux, les banques de développement, les centres universitaires et les organisations de formation professionnelle, les chambres de commerce et les associations du secteur;
- c) Des solutions accessibles au niveau mondial : pour offrir un accès plus large à l'aide qu'il propose grâce à l'utilisation des biens publics mondiaux, le Centre renforcera sa capacité d'information en ligne au moyen d'une plate-forme électronique. Il mettra en place également des activités de formation professionnelle visant à appuyer la création et la gestion d'institutions d'appui au commerce et à améliorer la prestation des services qu'ils offrent aux entreprises exportatrices.

13.14 Dans le cadre de l'exécution de ses programmes, la principale difficulté consistera pour le Centre à faire en sorte que les pays clients bénéficient de services et programmes de qualité à bas coût, adaptés à leurs besoins et à leur situation, et à assurer que ses activités sont viables à long terme. Un élément clef de la stratégie du CCI consistera à affiner constamment les outils et les méthodes disponibles afin que l'assistance technique fournie suive systématiquement l'évolution rapide des besoins du système commercial mondial. Le deuxième élément clef consistera à mettre en place un système d'assurance qualité qui permette d'évaluer et d'améliorer le système de gestion des projets. Une priorité a été accordée à la qualité lors de la phase de conception des projets et des services car une bonne conception permet de faciliter et d'améliorer la mise en œuvre et donc accroît la probabilité d'atteindre les objectifs et d'obtenir les effets voulus. Un système d'assurance qualité permettra également de veiller à ce que les projets et services du Centre suivent une stratégie bien définie afin que les avantages qui en résultent : a) bénéficient aux femmes et aux hommes; b) ciblent les groupes vulnérables, surtout les pauvres; et c) soient axés sur la sauvegarde de l'environnement. Les divers projets répondront à ces exigences différemment et tous ne répondront pas aussi bien aux trois, mais il importe de garder ces effets à l'esprit. Lors de la phase de conception, il est également fondamental qu'une stratégie de sortie soit élaborée pour chaque intervention afin d'en garantir la viabilité.

13.15 Le programme de travail du Centre est examiné chaque année par le Groupe consultatif commun du CCI, principale instance intergouvernementale d'élaboration des politiques du Centre, qui est ouvert aux membres de la CNUCED et de l'OMC. Le Conseil général de l'OMC et le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED examinent chaque année le rapport et les recommandations du Groupe consultatif commun. En outre, chaque année, le Groupe consultatif tient une session informelle pour faire le point de certaines activités du Centre.

13.16 Le premier plan stratégique quadriennal, pour la période 2009-2012, et le cadre stratégique pour la période 2010-2011 ont été approuvés par le Groupe consultatif commun à sa quarante-deuxième réunion annuelle en décembre 2008. Le montant des ressources demandées pour l'exercice biennal 2010-2011 a été établi à partir du cadre stratégique, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/247. Conformément aux dispositions administratives adoptées par l'ONU et l'OMC, le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale, au printemps de 2009, un fascicule

simplifié indiquant le montant des ressources que le CCI compte demander pour l'exercice biennal 2010-2011 [A/64/6 (Sect. 13)].

- 13.17 Le montant total des ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2010-2011 au titre du présent chapitre s'élève à 72 089 000 francs suisses, avant actualisation des coûts, ce qui correspond à une augmentation nette de 3 949 400 francs suisses (soit 5,8 %). L'augmentation nette s'explique par la création de 12 postes (1 D-1, 3 P-5, 4 P-4, 1 P-3, 3 P-2), partiellement compensée par la suppression proposée de deux postes d'agent des services généraux (Autres classes). Le montant total des ressources demandées au chapitre 13 pour l'exercice biennal 2010-2011 se décomposerait comme suit :
- a) Un montant de 68 139 600 francs suisses pour le maintien de 156 postes (83 postes d'administrateur et 73 postes d'agent des services généraux) et pour les objets de dépense autres que les postes;
 - b) Un montant de 277 000 francs suisses correspondant à l'effet-report de la création de trois postes d'administrateur P-2, approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009;
 - c) Un montant net de 3 517 700 francs suisses pour la création proposée de 12 postes (1 D-1, 3 P-5, 4 P-4, 1 P-3, 3 P-2), partiellement compensé par la suppression proposée de deux postes d'agent des services généraux (Autres classes);
 - d) Un montant de 154 700 francs suisses au titre des objets de dépense autres que les postes, y compris au titre du mobilier et du matériel à prévoir pour les nouveaux postes qu'il est proposé de créer ainsi que pour renforcer les capacités du Centre en matière de vidéoconférence.
- 13.18 La création des postes susmentionnés permettrait au Centre : a) de mieux donner suite aux recommandations que le Groupe consultatif commun a formulées en décembre 2007 et 2008; b) de mieux donner suite aux recommandations issues de l'évaluation globale du CCI achevée en 2006; c) de mieux répondre aux besoins des pays de programme du Centre, tels qu'ils ressortent de l'enquête annuelle mondiale menée auprès des clients du CCI; d) de fournir aux États en développement membres du Centre des biens publics mondiaux qui leur permettent de mieux comprendre les marchés internationaux; et e) d'améliorer la capacité du Centre d'être le principal organisme des Nations Unies à promouvoir les aspects du développement du commerce liés aux entreprises en vue de traduire dans les faits la mondialisation sans exclusive.
- 13.19 Le premier objectif, dont la réalisation constitue une condition préalable pour améliorer celle des trois objectifs du Centre définis dans le cadre stratégique, consiste à renforcer les axes opérationnels comme suit :
- a) Stratégie d'exportation : le rôle de la stratégie d'exportation a été renforcé dans le cadre de la Division des politiques et des programmes. Se fondant sur les compétences du CCI en matière de conception et de mise en œuvre de stratégies d'exportation sectorielles, l'action de la Division concerne tous les domaines du développement du commerce et par conséquent tous les services offerts par le Centre. Il est donc proposé de renforcer cet axe opérationnel par la création d'un poste P-4 en vue d'augmenter la capacité du Centre à élaborer et mettre en œuvre des méthodes d'évaluation des besoins des pays et des secteurs de qualité, qui correspondent à l'une des principales recommandation issue de l'évaluation externe globale menée en 2006;
 - b) Renforcement des organismes d'appui au commerce : le renforcement de l'infrastructure de promotion du commerce au niveau des pays et des secteurs est un facteur de réussite déterminant et constitue donc une des grandes priorités du Centre. Afin de donner davantage de moyens au Centre d'aider les organismes d'appui au commerce à élaborer des services

orientés exportation qui répondent aux besoins de leurs clients et de mettre en place des mécanismes institutionnels et commerciaux en vue de la prestation de ces services, il est proposé de créer deux postes, un P-4 et un P-2. Le CCI a mis au point un système complet de référence, qui se fonde sur les pratiques optimales à l'échelle mondiale, dont le but est de déterminer objectivement la capacité de développement des organismes d'appui au commerce et autres institutions d'appui au commerce. En outre, comme les coûts de transaction, les financements commerciaux et la législation commerciale représentent des obstacles importants à l'efficacité de l'infrastructure de promotion du commerce, il est proposé de créer un poste P-5 afin de développer les activités de facilitation du commerce, avec pour conséquence une réduction des coûts de transactions et un renforcement de la compétitivité internationale;

- c) Intelligence commerciale. Le CCI fournit aux entreprises, aux organismes d'appui au commerce et aux gouvernements des données commerciales, un accès aux informations commerciales, des analyses de marché et des compétences qui facilitent la prise de décisions en connaissance de cause et améliorent la transparence des marchés internationaux. L'enquête que le Centre a réalisée auprès de ses clients en 2008 a confirmé qu'il existait une forte demande de renseignements transparents sur les mesures non tarifaires. L'accès aux renseignements sur le marché et les obstacles non tarifaires sont deux des principales priorités des décideurs, des institutions d'appui au commerce et des entreprises, qui sont les trois grands groupes de clients du Centre. Il est donc proposé de créer un poste P-5 afin de regrouper ces compétences et notamment de gérer les relations de haut niveau avec les partenaires comme la CNUCED, la Banque mondiale et l'OMC. Compte tenu de la taille et de la présence sur le terrain limitées du Centre, il est essentiel de mettre au point des solutions disponibles au plan mondial afin que tous les pays en développement aient accès au plus grand nombre possible de services. Il importe tout particulièrement de mettre l'accent sur les techniques interactives d'apprentissage en ligne telles que blogs, parrainage et formation en ligne, à l'aide de séminaires sur le Web et de vidéoconférences. Il est donc proposé de créer un poste P-3 en vue de donner au Centre les moyens de mettre en œuvre sa stratégie dans ce domaine et de se charger d'élaborer un modèle institutionnel d'apprentissage en ligne;
- d) Compétitivité des exportateurs. Le Centre propose, à l'intention des entreprises et des secteurs et des composantes de leurs chaînes de valeur, une série de solutions visant à améliorer les exportations. Ces solutions sont livrées sous la forme de services de formation professionnelle, de réseaux d'experts certifiés, de services de conseil commercial personnalisés et d'expérience des marchés, l'objectif étant de développer les compétences, de faire jouer les économies d'échelle et d'éliminer les obstacles à la croissance afin d'assurer une viabilité à long terme. Il est proposé de renforcer les activités de promotion du commerce des services en créant un poste P-4 afin d'aider à guider le Centre dans la gestion de son portefeuille de plus en plus important de projets portant sur le commerce des services, qui continue à générer des gains économiques sur le plan mondial, représente plus de 20 % du commerce mondial et, depuis quelques années, progresse plus rapidement que les exportations de biens.

13.20 Le Centre entend également renforcer sa capacité de procéder à l'évaluation des besoins en programmation et en prestation de services dans les régions géographiques, une attention particulière étant accordée aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement. Il est donc proposé de créer deux postes, 1 D-1 et 1 P-5. À cet égard, le rapport du Groupe consultatif commun en date de décembre 2008 recommandait que le CCI continue de donner la priorité à son action en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement et

des pays d'Afrique subsaharienne. Il y était recommandé également qu'il s'efforce d'équilibrer sa programmation entre les cinq régions géographiques. Le rapport établi par le Groupe en 2007 avait fixé à 50 % le pourcentage des programmes de pays du CCI à exécuter au bénéfice des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Dans le cadre des efforts qu'il déploie pour déterminer les possibilités de renforcer sa présence sur le terrain dans les pays afin de resserrer ses liens avec les partenaires de développement et d'assurer une plus grande continuité des opérations menées au niveau des pays, il est proposé de créer un poste P-4 au nouveau bureau régional de Mexico.

- 13.21 Il est proposé également de renforcer l'appui fourni aux programmes du Centre en créant deux postes P-2 : un poste de graphiste, en vue d'apporter un appui marketing aux salons, réunions, vidéos, sites Web et brochures ayant pour objet de promouvoir la mise au point de projets et le développement commercial, et un poste de technicien en vue d'assurer la mise à niveau et l'optimisation des outils de planification et d'information financière de la Division du commerce et de l'appui institutionnel. Il est proposé également de supprimer deux postes d'agent des services généraux devenus inutiles du fait de l'utilisation croissante de sources d'information numériques.
- 13.22 Les montants prévus pour 2010-2011 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèveraient à 16 042 100 francs suisses (avant actualisation des coûts), leur répartition ayant évolué compte tenu des besoins. La hausse des crédits demandés au titre des autres dépenses de personnel (70 200 francs suisses), loyers (76 000 francs suisses), mobilier et matériel à prévoir pour les nouveaux postes (47 000 francs suisses) et matériel de vidéoconférence (37 500 francs suisses) est compensée par une baisse des dépenses prévues au titre du matériel de bureau (76 000 francs suisses).
- 13.23 Le tableau 13.4 indique, en francs suisses, après actualisation des coûts, les ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2010-2011. La contribution de chaque organisation pour l'exercice biennal 2010-2011 est estimée à 37 557 600 francs suisses, soit 31 298 000 dollars au taux de change de 1,2 franc suisse pour 1 dollar des États-Unis.
- 13.24 Les recettes diverses pour l'exercice biennal 2010-2011 sont estimées à 700 000 francs suisses, soit le même montant que pour l'exercice biennal 2008-2009.
- 13.25 Le montant de l'effet-report pour l'exercice biennal 2012-2013 des 12 postes demandés pour l'exercice biennal 2010-2011 est estimé à 1 324 100 francs suisses, soit 1 103 400 dollars au taux de change de 1,2 franc suisse pour 1 dollar des États-Unis.
- 13.26 On estime à quelque 75 500 000 dollars, soit 90 600 000 francs suisses, les ressources extrabudgétaires qui seront disponibles pour l'exercice biennal 2010-2011. Cela représente une augmentation d'environ 11,6 % par an des ressources extrabudgétaires du Centre par rapport à l'exercice biennal 2008-2009. Les fonds extrabudgétaires, qui viennent s'ajouter aux ressources ordinaires, permettent au Centre d'exécuter ses projets de coopération technique à l'aide des outils et de la base de connaissances créés grâce aux crédits ouverts au titre du budget ordinaire.
- 13.27 La question des publications en tant que partie intégrante du programme de travail a été examinée. Il est prévu que les publications en série et les publications isolées paraîtront comme indiqué dans le tableau 13.3 et comme décrit plus loin à la rubrique Produits.

Tableau 13.3

Répartition des publications (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires)

<i>Publications</i>	<i>2006-2007 (nombre effectif)</i>	<i>2008-2009 (nombre estimatif)</i>	<i>2010-2011 (nombre estimatif)</i>
Publications en série	240	182	482
Publications isolées	114	100	81
Total	354	282	563

- 13.28 Conformément à la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, le CCI procédera à un certain nombre d'auto-évaluations de projets, de programmes et de domaines d'activités thématiques. Il continuera également de consacrer des ressources aux auto-évaluations obligatoires de l'exécution des sous-programmes, notamment à fixer des objectifs et à collecter, analyser et actualiser les données concernant l'exécution des programmes. L'évaluation de l'exécution des réalisations fera ensuite partie de son rapport d'évaluation annuel et les enseignements tirés et pratiques optimales observées seront pris en compte pour les activités du Centre. De plus, comme prévu dans la politique d'évaluation du Centre, les auto-évaluations facultatives thématiques planifiées porteront sur les programmes du Centre, ses activités dans certains pays ou régions, les outils et méthodes, les politiques et stratégies et certains mécanismes internes essentiels. Elles seront complétées par des évaluations financées par les donateurs qui porteront sur des projets et programmes du Centre comme ceux qui sont mis en place dans les pays et financés par les donateurs. Il est prévu qu'un montant total de 1 690 000 dollars, dont 1 090 000 dollars au titre des postes prélevés sur le budget ordinaire et 600 000 dollars au titre des autres objets de dépense prélevés sur les fonds extrabudgétaires, sera utilisé à cette fin.

Tableau 13.4

Prévisions de dépenses

(En milliers de francs suisses)

<i>Catégorie</i>	<i>2008-2009 (crédits ouverts)</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant actua- lisation des coûts</i>	<i>Actua- lisation des coûts</i>	<i>2010-2011 (dépenses prévues)</i>	<i>2010 (dépenses prévues)</i>	<i>2011 (dépenses prévues – première estimation)</i>
		<i>Montant</i>	<i>centage</i>					
Poste	52 252,2	3 794,7	7,3	56 046,9	3 726,2	59 773,1	29 886,6	29 886,6
Autres objets de dépense	15 887,4	154,7	1,0	16 042,1	–	16 042,1	8 021,0	8 021,0
Total	68 139,6	3 949,4	5,8	72 089,0	3 726,2	75 815,2	37 907,6	37 907,6
À déduire : recettes	700,0	–	–	700,0	–	700,0	350,0	350,0
Montant net réparti entre les deux organisations participantes	67 439,6	3 949,4	–	71 389,0	3 726,2	75 115,2	37 557,6	37 557,6
Part de chaque organisation participante	33 719,8	1 974,7	–	35 694,5	1 863,1	37 557,6	18 778,8	18 778,8

Tableau 13.5

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires ^a			
	2008- 2009	2010- 2011	2008- 2009	2010- 2011	2008- 2009	2010- 2011	2008- 2009	2010- 2011
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SSG	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	4	5	–	–	1	1	5	6
P-5	18	21	–	–	1	2	19	23
P-4/3	47	52	–	–	7	6	54	58
P-2/1	12	15	–	–	–	–	12	15
Total partiel	83	95	–	–	9	9	92	104
Agents des services généraux								
1 ^{re} classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	73	71	–	–	11	11	84	82
Total partiel	73	71	–	–	11	11	84	82
Total	156	166	–	–	20	20	176	186

^a Seuls les postes financés au titre des dépenses d'appui au programme sont indiqués.

Programme de travail

- 13.29 À sa quarante-neuvième session, le Comité du programme et de la coordination a approuvé le cadre stratégique pour la période 2010-2011 (A/63/6/Rev.1). L'objectif primordial du Centre du commerce international est d'aider les pays en développement ou en transition à devenir plus compétitifs sur le plan international et à développer leurs exportations et, partant, à créer des emplois et à réduire la pauvreté. À cette fin, le sous-programme s'appuiera sur les résultats obtenus et les enseignements tirés lors de l'exercice biennal 2008-2009.
- 13.30 L'exécution du sous-programme sera conforme à la stratégie exposée au sous-programme 6 du programme 10 du cadre stratégique pour la période 2010-2011 (A/63/6/Rev.1).
- 13.31 Le Centre est l'organisme conjoint de coopération technique de l'ONU et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui s'occupe des aspects opérationnels du développement du commerce. Ses activités de coopération et d'assistance technique dans le domaine de la promotion du commerce visent d'abord et avant tout à favoriser des activités d'exportation des petites entreprises des pays en développement en proposant au secteur privé, aux institutions d'appui au commerce et aux responsables de l'action gouvernementale, avec le concours de ses partenaires, des solutions globales durables en matière de développement commercial, solutions qui contribuent aussi à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Dans le cadre de sa mission, le Centre s'attache à répondre aux besoins de trois types de clients : les décideurs, en les aidant à intégrer le secteur privé dans l'économie mondiale; les institutions d'appui au commerce, en menant des actions de renforcement des capacités pour qu'elles puissent apporter leur concours aux entreprises; et les entreprises elles-mêmes, en les aidant à être plus compétitives sur le plan international. Pour ce faire, il a adopté une approche intégrée de la prestation de

services, qui met l'accent sur la création de partenariats entre le secteur privé, les organismes publics et les organisations de la société civile. Il continuera à travailler avec les autorités publiques pour garantir l'intégration totale du commerce dans les plans et les politiques de développement national. L'analyse de l'environnement stratégique, des besoins de ses clients et des enseignements tirés de l'expérience lui permet d'identifier les difficultés avec lesquelles les différents acteurs sont aux prises et auxquelles son programme de travail vise à remédier. L'action du Centre s'articule autour de deux axes.

13.32 Pour ce qui est de l'exécution des programmes, le Centre concentrera ses efforts sur six domaines clefs :

- a) Contribuer au développement durable : les objectifs du Millénaire pour le développement. Le Centre a montré qu'il était possible de mettre le commerce extérieur au service du développement durable. Il a mené des projets qui ont donné des résultats sur le plan de la lutte contre la pauvreté, permis à des femmes de se lancer dans l'exportation et favorisé le commerce éthique et le commerce écologique. Le Centre se servira des objectifs du Millénaire pour le développement afin de favoriser les bonnes pratiques dans le cadre du développement des exportations. Il mènera, par l'intermédiaire de réseaux internationaux, des actions d'information et des activités sur les liens qui existent entre le commerce et les objectifs du Millénaire. Ceux-ci seront intégrés dans toutes les activités de renforcement des capacités. Des actions visant à réaliser les objectifs de développement seront systématiquement intégrées au stade de l'élaboration des projets, l'idée étant de mettre les exportations au service du développement durable;
- b) Se concentrer sur les besoins des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement et de l'Afrique subsaharienne. Le Centre entend continuer à accorder la priorité aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement et à l'Afrique subsaharienne. Il entre dans une phase où il va pouvoir faire fond sur des projets pilotes qui ont porté leurs fruits, comme celui mené en République démocratique populaire lao, où une Étude diagnostique sur l'intégration du commerce a servi de base pour élaborer une stratégie nationale d'exportation. C'est l'approche qu'il favorisera dans certains pays. Pour ce qui est des pays les moins avancés, le Centre participera activement, au sein du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés, au renforcement des capacités nationales en matière d'élaboration et de gestion de programmes, et de développement des entreprises et des secteurs tiré par les forces du marché. Il s'emploiera à trouver des solutions concrètes en combinant ses compétences par pays à ses cinq axes opérationnels;
- c) Renforcer les capacités en matière d'exportation grâce à des solutions intégrées adaptées au pays. Les pays en développement présentent une combinaison complexe de besoins et de demandes qui nécessitent la mise en place de solutions intégrées. Le Centre utilisera ses compétences et celles d'autres organisations de manière globale pour faire en sorte que son action s'inscrive sur la durée. Il compte élaborer de plus en plus de solutions adaptées au pays en articulant son action autour de deux axes : des stratégies nationales d'exportation et des stratégies sectorielles intégrées verticalement. Il s'inspirera de la riche expérience qu'il a en matière d'appui à l'élaboration de stratégies nationales d'exportation. À chaque étape, le Centre fournira un soutien optimum en matière d'analyse des tendances du marché et des options pour les négociations commerciales. Il favorisera aussi le dialogue entre les secteurs public et privé pour que la stratégie soit élaborée et mise en œuvre avec la pleine participation du secteur privé. Il fera également connaître ses projets qui ont été couronnés de succès dans le domaine du développement des exportations. Il ciblera de plus en plus les

secteurs dont le potentiel à l'exportation est important dans des pays où l'État est très engagé. Il adoptera une approche globale, conjuguant l'aide directe aux entreprises et le renforcement des capacités des prestataires de services qui lui permettra d'apporter des améliorations concrètes et rapides aux entreprises;

- d) Privilégier les solutions régionales. Il est souvent utile d'avoir recours à des programmes régionaux pour soutenir l'expansion des exportations. Si le Centre constate qu'il existe des solutions régionales à des problèmes communs à plusieurs pays, il encouragera ces pays à tisser des liens plus étroits entre eux. Cela signifie qu'il faudra mettre en place un volet régional pour les activités de développement des exportations avec la participation d'organismes régionaux, de banques de développement, d'universités ou d'organisations de formation professionnelle, de chambres de commerce et d'associations sectorielles. S'inspirant de la phase II du Programme d'appui au renforcement des capacités de commerce international au service de l'Afrique, le Centre devrait aussi mettre en œuvre un petit nombre de programmes régionaux à grande échelle;
- e) Créer des biens publics mondiaux pour mettre les solutions à la disposition du plus grand nombre. Pour que le fonctionnement des marchés soit transparent et compris par tous, il est essentiel que tous les pays en développement aient accès au plus grand nombre possible de services fournis par le Centre. Le Centre mettra davantage d'informations en ligne grâce à une plate-forme électronique, l'idée étant d'améliorer l'accès à ses services en créant des biens publics. Certains services seront étoffés et fournis par voie électronique, notamment les services d'information et d'intelligence commerciales, ainsi que les publications relatives à la compétitivité des entreprises, aux politiques commerciales à l'intention des entreprises et aux outils d'analyse, comme l'outil électronique intitulé « le commerce au service du développement durable ». Il élaborera et mettra en œuvre des initiatives globales de formation professionnelle pour soutenir la création et la gestion d'institutions d'appui au commerce et améliorer l'efficacité des services aux entreprises. Des tierces parties faisant autorité en la matière valideront la qualité du matériel de formation. La formation sera ensuite dispensée par l'intermédiaire d'un réseau mondial de partenaires compétents et d'une plate-forme d'apprentissage électronique. Les manifestations mondiales organisées sous l'égide du Centre, notamment le Forum mondial pour le développement des exportations et les prix mondiaux des institutions d'appui au commerce, seront réaménagées de façon à procurer une tribune aux principaux partenaires internationaux qui œuvrent dans le domaine de la promotion des exportations et de l'expansion des entreprises pour souligner les bonnes pratiques et créer des réseaux bien informés. Dans cette même optique, le Centre envisage de lancer une initiative ambitieuse combinant des prix nationaux et mondiaux qui récompenseront les pratiques optimales des entreprises exportatrices;
- f) Donner la priorité aux résultats et à l'efficacité. Donnant suite aux demandes des clients et aux attentes des donateurs, la réalisation des résultats prévus dans les délais fixés doit figurer en bonne place dans les activités de planification et d'exécution du Centre. Pour améliorer la gestion du cycle des projets, le Centre devra s'entendre avec ses partenaires sur les résultats et les incidences prévus. Le renforcement du contrôle de la qualité en matière de planification et de surveillance permettra d'améliorer la gestion des projets.

13.33 Pour être efficaces, les actions menées au niveau de l'exécution des programmes devront être complétées par la mise en œuvre de cinq mesures sur le plan de l'organisation interne :

- a) Mobiliser davantage de ressources par effet de levier. Le Centre se dote des moyens nécessaires pour gérer un plus grand nombre de projets et répondre ainsi à la demande des clients. Il espère porter les dépenses annuelles qu'il finance au moyen de fonds extrabudgétaires à 40 millions de dollars à l'horizon 2013. Il renforcera les liens noués avec

les donateurs dans la perspective de pérenniser le financement. De nouvelles stratégies seront mises en place pour tirer parti des possibilités offertes par le Cadre intégré renforcé, une initiative menée par six institutions multilatérales (Fonds monétaire international, CCI, CNUCED, Programme des Nations Unies pour le développement, Banque mondiale et OMC), dont les compétences se complètent pour faire en sorte que les pays les moins avancés trouvent dans leur intégration au système commercial multilatéral des avantages sur le plan du développement, nouent des partenariats stratégiques avec les banques régionales, créent des programmes bilatéraux de développement et trouvent de nouvelles sources de financement, notamment auprès des fondations privées;

- b) Améliorer la gestion financières. Le Centre doit évoluer dans un environnement financier complexe. C'est pourquoi il améliorera ses prévisions financières, la gestion de ses mouvements de trésorerie et le contrôle des budgets alloués aux projets, tout en adoptant les Normes comptables internationales pour le secteur public. Sa gestion financière sera également améliorée pour favoriser la transparence interne et la responsabilisation vis-à-vis de l'extérieur. L'un des principaux objectifs est d'augmenter les réserves opérationnelles de sorte qu'elles atteignent 15 % des ressources extrabudgétaires du Centre afin d'assurer la prévisibilité et la pérennité de l'exécution des projets;
- c) Investir dans le capital humain. Le capital humain est essentiel au succès de l'organisation. Le Centre continuera de chercher, d'attirer et de recruter, partout dans le monde, des personnes ayant des aptitudes exceptionnelles. Une attention particulière sera accordée à la promotion de l'excellence et des valeurs du Centre aux postes de direction et dans la gestion des ressources humaines. Le personnel du Centre sera mieux formé et bénéficiera d'un appui renforcé pour ce qui est de l'amélioration de la relation client, la gestion de projets et l'évaluation des résultats;
- d) Améliorer les communications. Le Centre continuera à uniformiser son image, l'idée étant d'avoir un message unique pour l'ensemble de l'organisation : « des exportations pour un développement durable ». Pour mieux servir ses clients, il rédigera de nouvelles publications techniques et mettra davantage à profit les nouveaux systèmes de communication, ce qui lui permettra de toucher un public plus vaste. Pour améliorer l'efficacité et la qualité de la gestion de l'information, le Centre doit investir dans des systèmes d'information modernes et leur gestion. Des investissements adéquats devraient lui permettre d'améliorer ses divers systèmes d'information, notamment sa présence et son contenu Internet, l'organisation de la gestion de la relation client et la gestion du cycle des projets;
- e) Accroître l'efficacité de l'organisation. Il est essentiel de s'améliorer continuellement en tirant les enseignements de l'expérience pour parvenir à une exécution planifiée des programmes en faveur des pays en développement. La mise en œuvre par le Centre d'une nouvelle politique d'évaluation, comportant entre autres un rapport annuel d'évaluation assorti d'une enquête menée auprès des clients, et la publication d'un rapport annuel traduisent son attachement à placer les examens, les plans d'action et la communication sous le signe de la transparence et à viser systématiquement des normes de qualité très élevées. Le Centre continuera à renforcer ses compétences en matière de gestion pour s'adapter à l'évolution rapide de l'environnement dans lequel il opère. Fort de son expérience actuelle et donnant suite aux demandes exprimées par ses clients dans les pays en développement, il jouera un rôle de premier plan dans le développement des exportations. L'objectif du Centre est d'être un partenaire de développement au service des exportations. La mise en œuvre réussie des mesures définies dans le plan d'action stratégique lui permettra de mieux servir les intérêts de ses principaux partenaires internationaux œuvrant pour la promotion des exportations et le développement des entreprises.

- 13.34 Dans le cadre de son programme général de coopération technique, le Centre a mis en place un programme de publications, qui vise à aider les entreprises des pays en développement à se tailler une plus grande part du marché mondial des exportations. En 2010-2011, grâce à ces publications, le Centre diffusera des idées et des orientations sur les principales questions touchant le commerce international, qui seront utiles pour de nombreuses parties prenantes partout dans le monde, et tiendra les donateurs informés de ses projets et du savoir-faire qui est disponible au Centre. Il pourra informer les décideurs, les institutions d'appui au commerce et les entreprises au sujet d'une diversité de questions commerciales qui contribuent à mettre les exportations au service du développement durable et donc au service des objectifs du Millénaire pour le développement. Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, le Centre enrichira et entretiendra son fonds d'ouvrages de référence qui auront rencontré le plus grand succès; continuera de produire des publications destinées à certains secteurs ou à certaines régions; et lancera une série d'articles d'opinion écrits par des personnalités sur des questions clés qui touchent le commerce. Il mettra ces biens collectifs à la disposition d'un plus grand nombre de clients grâce à l'amélioration de son site Web. Pour ce qui est de l'exercice biennal 2010-2011, le nombre total des publications devrait être de 563, dont 482 publications en série et 81 isolées. Cette augmentation s'explique principalement par l'accroissement du nombre de publications destinées aux modules de formation et de publications périodiques techniques, suite à la restructuration et au repositionnement stratégique réalisés et au passage de l'imprimé à l'électronique, ce qui a permis de réduire les coûts de production et de produire un plus grand nombre de publications.
- 13.35 Pour financer les activités susmentionnées, le Centre continuera à répartir de manière judicieuse les ressources dont il dispose au titre de son budget ordinaire entre la recherche appliquée et l'élaboration des instruments, des produits et des programmes nécessaires. Les ressources au titre du budget ordinaire servent essentiellement aux activités visant à recueillir et à analyser l'information et les possibilités commerciales et à élaborer des instruments génériques que les entreprises et les organisations partenaires des pays en développement ou en transition utiliseront par la suite en les adaptant à leurs propres besoins. L'accent mis sur la recherche appliquée garantit une coopération technique de haut niveau, avec des délais et des coûts de livraison sur le terrain qui sont réduits. Les technologies de l'information et de la communication sont de plus en plus utilisées aux fins de la recherche appliquée et de l'assistance technique. Les demandes d'assistance technique adressées au Centre continuent à dépasser ses capacités, ce qui l'oblige à trouver des moyens novateurs pour y répondre.
- 13.36 Le Centre mène ses activités de coopération technique en coordination avec les organes qui l'ont créé, la CNUCED et l'OMC. Il continuera à nouer des partenariats et des alliances stratégiques pour compléter ses domaines d'expertise et pour être plus présent dans les secteurs ou régions où la complexité des questions nécessite la participation de divers partenaires spécialisés. Il s'agira notamment de former de nouvelles alliances avec le secteur privé, de créer de nouveaux modèles de coopération avec les partenaires nationaux et régionaux des pays en développement et d'augmenter le nombre de partenariats de ce type, et de renforcer la cohérence de son action avec celle des organismes des Nations Unies œuvrant dans le même domaine. Le Centre travaillera en étroite collaboration avec des organismes d'aide dans le cadre des initiatives du Cadre intégré renforcé et de l'Aide pour le commerce et mettra à profit ses compétences dans le domaine de la promotion du commerce et du développement des exportations. Il renforcera sa collaboration avec les partenaires actuels ainsi qu'avec des organes et organismes qui œuvrent en faveur du renforcement des capacités liées au commerce, comme le Secrétariat du Commonwealth, l'Organisation internationale de normalisation, la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, les commissions économiques régionales et les banques régionales de

développement. La collaboration directe avec des services de coopération technique bilatérale, principalement dans les pays membres de l'OCDE, aux fins de la conception et de la mise en œuvre d'activités à mener sur le terrain, sera renforcée.

- 13.37 Au cours de l'exercice biennal 2008-2009, le besoin de changement s'est fait plus pressant pour le Centre, dont la transformation interne s'est accélérée sous l'impulsion des changements qui se produisaient à l'extérieur, d'une évaluation externe d'ensemble du Centre et des recommandations contenues dans le rapport du BSCI sur le Centre, rapport qui a reçu l'aval du Groupe consultatif commun en avril 2007, et de l'arrivée d'une nouvelle équipe de direction. Le changement s'inscrit dans la durée et nécessite la participation de la direction du Centre, de son personnel et des parties prenantes pour maintenir la pertinence et l'orientation des activités et améliorer les résultats et l'efficacité. Au cours de la période 2010-2011, le Centre poursuivra et renforcera ce processus concerté et ordonné en vue de définir des objectifs dont la réalisation sera soumise à un examen périodique afin de tirer les enseignements qui s'imposent et de faire les ajustements nécessaires.
- 13.38 Le Centre, qui est dirigé par un directeur exécutif, comprend trois divisions organiques outre la Division de l'appui aux programmes. Le Bureau du Directeur exécutif assure la direction stratégique du Centre pour ce qui est de son développement et de sa gestion. Il dirige et coordonne le programme de travail du Centre en procédant à la planification stratégique et en s'acquittant des fonctions essentielles que sont l'évaluation, la mobilisation des ressources, la communication et l'assurance qualité. Dans ses contacts de haut niveau avec les gouvernements, les organismes des Nations Unies, l'OMC et d'autres organisations, le Centre est représenté par le Bureau du Directeur exécutif. Celui-ci préside les principaux comités qui définissent les grands axes du développement et des politiques du Centre, ainsi que ses orientations stratégiques; il est également responsable des actions de communication interne et d'information du public, lesquelles jouent un rôle de plus en plus important dans l'exécution des projets et la sensibilisation aux activités du Centre et de ses partenaires.
- 13.39 La nécessité de fournir des services personnalisés répondant à la demande des clients a été prise en compte dans la restructuration du Centre, qui s'est produite au cours de l'exercice biennal 2008-2009; elle a été à l'origine de la création de la Division des politiques et des programmes, qui regroupe les bureaux géographiques ou régionaux, ainsi que les services chargés des stratégies d'exportation et des politiques relatives aux entreprises et au commerce. Ainsi, la Division sera chargée des fonctions suivantes :
- a) Formuler des orientations et apporter des connaissances spécialisées sur les pays clients, comprendre leurs besoins en matière de développement des exportations et de promotion du commerce, et élaborer des solutions adaptées en concertation avec les divisions organiques du Centre et les organisations partenaires. Elle sera également chargée de l'évaluation des besoins et de la programmation propres à un pays ou à une région, et d'adapter plus étroitement la conception, le contrôle et la coordination de l'assistance technique liée au commerce aux besoins du pays concerné. Elle privilégiera les mesures d'assistance liée au commerce à l'intention des groupes les plus vulnérables dans le monde en développement, notamment les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement, l'Afrique subsaharienne et les situations d'après conflit. Elle s'efforcera de renforcer la coopération avec les pays partenaires par une présence accrue sur le terrain, notamment par l'intermédiaire des coordonnateurs de programmes régionaux, des conseillers pour les projets de pays et des bureaux régionaux qui se trouvent dans les pays partenaires;
 - b) Développer et intensifier la coopération du Centre avec ses principaux partenaires dans les pays visés afin d'élaborer de manière efficace et avisée des programmes d'assistance techniques mieux intégrés. À partir d'une évaluation des besoins à laquelle participeront les

intéressés, la Division aidera les pays à élaborer des stratégies commerciales pour développer les exportations, compte tenu des ressources disponibles, des résultats probables et de leur incidence sur le développement durable. La Division coordonnera plus étroitement les activités menées par le Centre dans les pays concernés pour parvenir à une synergie optimale et établira des descriptifs de programme réalistes qui répondront aux priorités définies par les pays partenaires et respecteront les conditions fixées par les donateurs. Elle mobilisera davantage de ressources et les allouera en fonction des stratégies de pays qui seront mises sur pied, et renforcera le suivi des progrès et des résultats par rapport aux objectifs de développement convenus, en coopération étroite avec ses partenaires;

- c) Organiser le Forum mondial pour le développement des exportations, qui est devenu l'une des activités phares du Centre, consistant en un cycle annuel de travaux de recherche, de consultations, de publications et d'assistance technique sur le terrain qui met l'accent sur les pratiques exemplaires en matière de stratégie de développement des exportations. Le Forum fournit aux pays en développement ou en transition un cadre qui les aide à adopter une approche stratégique pour améliorer leur compétitivité sur le plan international et à mieux tirer parti de leurs ressources limitées pour développer leurs exportations. Il conservera donc les fonctions et les postes qui étaient prévus, ses principales activités étant financées au titre du budget ordinaire, et ses activités à caractère national ou régional au titre des ressources extrabudgétaires.

13.40 La Division du développement des marchés s'emploiera surtout à améliorer la compétitivité du secteur privé pour permettre aux pays en développement, et surtout aux pays les moins avancés, de tirer parti des nouvelles tendances sur les marchés. Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, il s'agira surtout de prendre les mesures nécessaires pour s'adapter aux changements structurels provoqués par la crise financière mondiale, répondre à la demande pour ce qui est de mieux préserver l'environnement et améliorer la transparence des mesures non tarifaires. Dans l'optique d'accroître les résultats et de les pérenniser, la Division améliorera ses produits conformément à l'accent mis par le Centre sur l'élaboration de projets plus importants et plus longs et de solutions régionales et la mise à disposition de biens publics mondiaux, notamment en utilisant le téléenseignement pour mettre en œuvre certains programmes. Ce faisant, elle visera les trois groupes de clients du Centre : les institutions d'appui au commerce (en tant que relais exerçant un effet multiplicateur), les décideurs (en contribuant à la prise de décisions dans le cadre de l'élaboration des politiques et des stratégies) et les entreprises (qui utilisent directement les informations commerciales, les ressources par secteur et les outils électroniques). La Division mettra en œuvre ses mesures par le biais de trois grands programmes techniques :

- a) Les études et analyses de marchés qui constituent des biens publics mondiaux et permettent d'avoir accès à des informations de qualité sur les flux commerciaux, les droits de douane et les investissements, et de mieux comprendre les grandes questions d'actualité, comme les mesures non tarifaires. La Division effectuera également des études approfondies sur des questions liées au commerce, qui serviront dans le cadre des activités du Centre concernant les stratégies d'exportation, les programmes intégrés au niveau des régions ou des pays, et les exercices d'élaboration de stratégies axées sur le secteur privé, comme l'Étude diagnostique sur l'intégration commerciale; et elle renforcera les capacités d'études de marché grâce à des programmes de formation et d'encadrement mis en œuvre dans le cadre, soit de projets intégrés au niveau des régions ou des pays, soit du programme général de téléenseignement du Centre;
- b) Les services d'information commerciale viseront à favoriser l'accès aux biens publics, notamment aux sources et aux outils d'information commerciale en ligne, afin de diffuser des informations et les tendances des marchés les plus récentes. Les services d'information

commerciale s'efforceront de mettre au point des systèmes et des réseaux d'information commerciale adaptés à une institution d'appui au commerce, à une région ou encore à un pays, et offrira aux institutions d'appui au commerce des services de conseil en matière de gestion de l'information commerciale et de diffusion de l'intelligence commerciale sur Internet. Le Centre bénéficie de diverses initiatives de renforcement des capacités et de formation sur le terrain, qui facilitent l'expansion des réseaux d'information commerciale dans les pays en développement. Les services d'information commerciale mettront sur pied des modules d'apprentissage électronique sur la gestion des informations commerciales et l'utilisation efficace du renseignement commercial;

- c) Le service responsable de la compétitivité sectorielle apportera des connaissances sur les services et les produits servant à trouver des solutions pour l'expansion des secteurs axés sur les marchés. Il aidera les entreprises, par l'intermédiaire d'associations sectorielles, à trouver des débouchés, à analyser les chaînes de valeur du secteur correspondant, et à élaborer et à mettre en œuvre des solutions qui permettent aux entreprises de profiter des débouchés et de respecter les exigences des acheteurs, de plus en plus souvent sur les marchés émergents. Une attention particulière sera accordée aux secteurs importants pour les pays en développement, notamment le commerce des services. Associer les collectivités pauvres aux chaînes de valeur mondiales, et donc contribuer directement à la lutte contre la pauvreté, sera au cœur de toutes les activités de ce service.

13.41 La Division du commerce et de l'appui institutionnel s'efforcera de proposer des solutions appropriées grâce au renforcement des capacités des institutions d'appui au commerce qui disposent de réseaux bien en vue et respectés, et de créer les conditions propices au commerce pour garantir et améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises et celle des petits exportateurs des pays en développement. Plus précisément, elle vise à apporter des solutions qui obéissent à la demande aux trois groupes de clients du Centre, à savoir les institutions d'appui au commerce, les décideurs et les entreprises :

- a) Renforcer les institutions d'appui au commerce signifie renforcer leurs capacités en tant que relais exerçant un effet multiplicateur sur le développement des capacités techniques, pour qu'ils offrent leurs services dans le respect des pratiques exemplaires définies grâce aux méthodes d'évaluation comparative et de maillage des réseaux, pour lesquels de la documentation sera conçue, publiée et enrichie en permanence. Le service chargé de ces activités aidera les institutions d'appui au commerce à améliorer leurs opérations de promotion commerciale, lesquelles pourront à leur tour aider les petites et moyennes entreprises exportatrices à accroître leur part de marché. Le réseau d'institutions d'appui au commerce sera actualisé et modernisé et il est prévu d'élaborer une plate-forme d'apprentissage à l'intention de ces institutions. Les évaluations comparatives seront adaptées aux besoins qui auront été exprimés par les institutions d'appui au commerce, notamment lors de la Conférence mondiale qui se tiendra au Mexique en 2010;
- b) Le service chargé de la compétitivité des entreprises s'emploiera à améliorer la compétitivité des entreprises exportatrices, en faisant porter ses efforts sur les compétences que doivent avoir les responsables pour préparer leur entreprise à l'exportation, optimiser la chaîne de valeur, accroître leur part de marché grâce à des activités de marketing et à une stratégie d'image et tirer le meilleur parti des technologies de l'information et de la communication. L'une des grandes priorités pour l'exercice biennal 2010-2011 est la mise au point d'une méthode de marketing mettant l'accent sur la stratégie d'image afin d'améliorer la création de valeur à la source et la modernisation du programme de formation;
- c) Le service chargé des conditions de l'activité commerciale favorisera la création de conditions propices aux exportations en mettant au point des programmes d'assistance sur

des questions d'ordre juridique qui peuvent apparaître avant, pendant ou après les opérations d'exportation, en établissant des liens entre les organismes et les entreprises sur des questions touchant à l'accès aux sources de financement et en procurant des services de facilitation du commerce afin de réduire les coûts de transaction.

- 13.42 La Division de l'appui au programme continuera de fournir un appui administratif, logistique et technique. Elle est chargée d'apporter son concours pour assurer la bonne gestion des ressources humaines et financières, entre autres, dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre du programme de travail du Centre. Elle est chargée également de recruter et de déployer le personnel et de veiller à la mise en œuvre des politiques en matière de ressources humaines et de la planification; d'enregistrer et de contrôler toutes les dépenses effectuées par le Centre, qu'elles soient financières au titre du budget ordinaire ou au moyen de ressources extrabudgétaires, conformément à ce que prévoient le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU, et d'établir les rapports sur la question; et d'assurer la planification de l'utilisation des ressources financières dont dispose le Centre. La Division représente le Centre aux réunions de coordination interinstitutions et dans les activités menées dans un contexte administratif, juridique ou technologique, ainsi que dans le domaine de la sécurité, et est également chargée d'assurer la liaison avec les organes de contrôle, ainsi que de planifier et de coordonner la mise en œuvre de leurs recommandations et d'établir les rapports à ce sujet. Elle aide le Centre à s'acquitter de son mandat et à atteindre son objectif qui est d'accroître le volume et l'efficacité de l'assistance technique.

Tableau 13.6

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Favoriser un développement économique durable et contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays en développement et les pays en transition, par le développement du commerce et du potentiel d'exportation

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Intégration renforcée du secteur commercial à l'économie mondiale par un soutien accru aux décideurs

a) i) Augmentation du nombre de stratégies de promotion des exportations mises au point et exécutées, y compris du nombre de cas dans lesquels le commerce est intégré dans la stratégie nationale de développement grâce au soutien apporté par le Centre aux décideurs pour qu'ils se dotent de programmes efficaces de développement des exportations

Mesure des résultats : nombre de stratégies de développement du commerce

2006-2007 : sans objet
 2008-2009 (estimation) : 152
 2010-2011 (objectif) : 198

ii) Augmentation du nombre de réseaux nationaux menant des activités liées au commerce multilatéral et augmentation du

nombre de propositions connexes établies et appliquées par les réseaux nationaux, grâce au soutien du Centre, qui a permis aux décideurs de comprendre les besoins du secteur des entreprises et de créer un climat favorable à ce dernier

Mesure des résultats : nombre de réseaux nationaux

2006-2007 : sans objet
2008-2009 (estimation) : 434
2010-2011 (objectif) : 618

Nombre de propositions

2006-2007 : sans objet
2008-2009 (estimation) : 20
2010-2011 (objectif) : 25

iii) Augmentation du nombre de cas dans lesquels la position de négociation des pays a été améliorée grâce à des travaux d'analyse et à la participation du secteur des entreprises, avec le soutien du Centre qui a permis aux décideurs d'intégrer le volet entreprise aux négociations commerciales

Mesure des résultats : nombre de positions de négociation

2006-2007 : sans objet
2008-2009 (estimation) : 64
2010-2011 (objectif) : 70

b) Capacité accrue des organismes d'appui au commerce à soutenir les entreprises

b) i) Augmentation du nombre des organismes d'appui au commerce ayant amélioré leur notation au regard des valeurs de référence du Centre grâce au soutien de celui-ci

Mesure des résultats : nombre d'organismes d'appui au commerce

2006-2007 : sans objet
2008-2009 (estimation) : 16
2010-2011 (objectif) : 18

ii) Augmentation du nombre de projets présentés par les organismes d'appui au commerce, avec l'appui du Centre, aux autorités compétentes

Mesure des résultats : Nombre de propositions

2006-2007 : sans objet
2008-2009 (estimation) : 44
2010-2011 (objectif) : 50

c) Compétitivité internationale des entreprises renforcée grâce aux activités de formation et de soutien menées par le Centre

c) i) Augmentation du nombre d'entreprises à même de formuler des stratégies commerciales internationales rationnelles grâce à la formation assurée directement ou indirectement par le Centre en matière de gestion des exportations

Mesure des résultats : nombre d'entreprises

2006-2007 : sans objet
2008-2009 (estimation) : 3 500
2010-2011 (objectif) : 3 850

ii) Augmentation du nombre d'entreprises à même d'exporter grâce à la formation dispensée directement ou indirectement par le Centre en matière de préparation à l'exportation

Mesure des résultats : nombre d'entreprises

2006-2007 : sans objet
2008-2009 (estimation) : 900
2010-2011 (objectif) : 990

iii) Augmentation du nombre d'entreprises ayant rencontré des clients potentiels puis conclu des affaires, avec l'appui du Centre

Mesure des résultats : nombre d'entreprises

2006-2007 : sans objet
2008-2009 (estimation) : 1 500
2010-2011 (objectif) : 1 650

Facteurs externes

- 13.43 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) la communauté internationale et les autres parties prenantes maintiennent pleinement leur participation; b) le montant des fonds extrabudgétaires ne diminue pas sensiblement; c) la situation politique et géographique reste stable dans les pays bénéficiaires et permet la réalisation des activités du programme; d) les mandats de l'ONU et d'autres organisations internationales ayant des incidences sur le Centre ne changent pas; et e) l'environnement dans les pays bénéficiaires, notamment les politiques budgétaires et monétaires et d'autres mesures, y compris l'infrastructure physique, est favorable.

Produits

13.44 Les produits de l'exercice 2010-2011 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Services fonctionnels : réunions annuelles officielles et officieuses du Groupe consultatif commun (4); réunions du Comité consultatif du Fonds mondial d'affectation spéciale (6);
 - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport annuel sur les activités du Centre et annexes (8); rapports du Groupe consultatif commun (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Publications en série : ouvrage phare (1); revue phare (32); livres et études en série (14); répertoires et bibliographies (7); périodiques techniques (417); bases de données électroniques d'analyse commerciale (11);
 - ii) Publications ponctuelles : études de marché sur la promotion du commerce et manuels sur les produits de base (81);
 - iii) Un service de renseignement sera ouvert à l'intention des membres du réseau CCI d'institutions d'appui au commerce et pourra répondre à environ 550 demandes portant sur des questions de fond;
- c) Coopération technique :
 - i) Services consultatifs (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) : environ 3 000 missions de courte durée seront organisées à la demande de gouvernements et d'organisations nationales, sous-régionales et régionales pour évaluer, concevoir, formuler et exécuter des projets de coopération technique particuliers ou des éléments de programmes. Les services consultatifs porteront sur l'évaluation des besoins des usagers et des insuffisances sur le plan des moyens; l'évaluation du potentiel d'exportation par secteur; l'élaboration de stratégies d'exportation aux niveaux national et sectoriel; la mise en place, la promotion et la gestion de services et de réseaux d'information commerciale et la mesure des résultats pertinents; les analyses de marché; le renforcement des capacités des réseaux nationaux d'appui au commerce, notamment des associations axées sur des produits ou des services, les incidences du système commercial multilatéral sur les entreprises; le renforcement des capacités et des services dans le domaine des compétences de gestion; la cybercompétence, le financement du commerce, le droit commercial, la gestion de la qualité et les normes de qualité; le conditionnement des produits d'exportation; le développement des institutions et la formation de formateurs dans les domaines des exportations et de la gestion des achats et de l'approvisionnement; le commerce électronique et les systèmes informatiques de gestion de la chaîne des approvisionnements; la réforme et l'amélioration des marchés publics;
 - ii) Formation de groupe (ressources extrabudgétaires) : environ 650 activités de formation et de sensibilisation (environ 34 000 participants) sur des thèmes choisis;
 - iii) Projets sur le terrain (ressources extrabudgétaires) : 126 projets (80 au niveau national, 26 au niveau régional et 20 au niveau interrégional).

Tableau 13.7

Ressources nécessaires (budget intégral)

Catégorie	Ressources (milliers de francs suisses)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actualisation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	52 252,2	56 046,9	156	166
Autres objets de dépense	15 887,4	16 042,1	–	–
Total partiel	68 139,6	72 089,0	156	166
Fonds extrabudgétaires	81 181,2	90 600,0	20	20
Total	149 320,8	162 689,0	176	186

- 13.45 Le montant de 56 046 900 francs suisses (avant actualisation des coûts) demandé pour les postes comprendrait : a) un montant de 52 252 200 francs suisses pour le maintien de 156 postes (83 postes d'administrateur et 73 postes d'agent des services généraux); b) un montant de 277 000 francs suisses correspondant à l'effet-report de trois postes d'administrateur P-2, approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009; et c) un montant net de 3 517 700 francs suisses pour la création proposée de 12 postes (1 D-1, 3 P-5, 4 P-4, 1 P-3, 3 P-2) partiellement compensé par la suppression proposée de deux postes d'agent des services généraux (Autres classes).
- 13.46 Le montant estimatif de 16 042 100 francs suisses (avant actualisation des coûts) demandé au titre des autres dépenses inclut, notamment, le personnel temporaire, les consultants, les frais de voyage, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et les subventions et contributions à des activités et services communs avec l'ONU.
- 13.47 On estime à 90 600 000 francs suisses les ressources extrabudgétaires qui seront disponibles pour l'exercice biennal 2010-2011; cela s'explique par l'augmentation exponentielle des ressources consacrées à l'assistance technique liée au commerce et le fait que le Centre est considéré par les donateurs comme un bénéficiaire de choix. Le Centre négocie actuellement avec les donateurs le financement de programmes intégrés à grande échelle, surtout en Afrique.

Tableau 13.8

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle interne ou externe et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Onzième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009

(A/62/7/Add.10)

Le Comité a recommandé que, lors de l'adoption de la gestion axée sur les résultats et de la budgétisation axée sur les résultats, le Centre tire parti de l'expérience et des enseignements tirés par d'autres organismes du système des Nations Unies (par. 8).

Dans le cadre du processus de gestion du changement et du passage à une gestion et à une budgétisation axées sur les résultats, le Centre a partagé des données d'expérience avec d'autres organismes du système des Nations Unies. Les enseignements tirés sont échangés dans le cadre d'un réseau informel d'homologues.

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

[A/63/5 (Vol. III) (Supp)]

Le Comité a recommandé que le Centre poursuive les efforts qu'il déploie pour augmenter le montant de sa réserve d'exploitation à hauteur du montant prescrit [par. 6 b)].

Compte tenu de l'ampleur qu'ont prises ses activités, le Centre, pour mieux faire face à ses besoins opérationnels, revoit en permanence le montant de sa réserve d'exploitation de manière à la porter progressivement au niveau prescrit, à savoir 15 % des dépenses. De nouvelles consultations sont prévues à ce sujet avec les donateurs, et le Centre réfléchit à différentes possibilités pour le financement de la réserve.

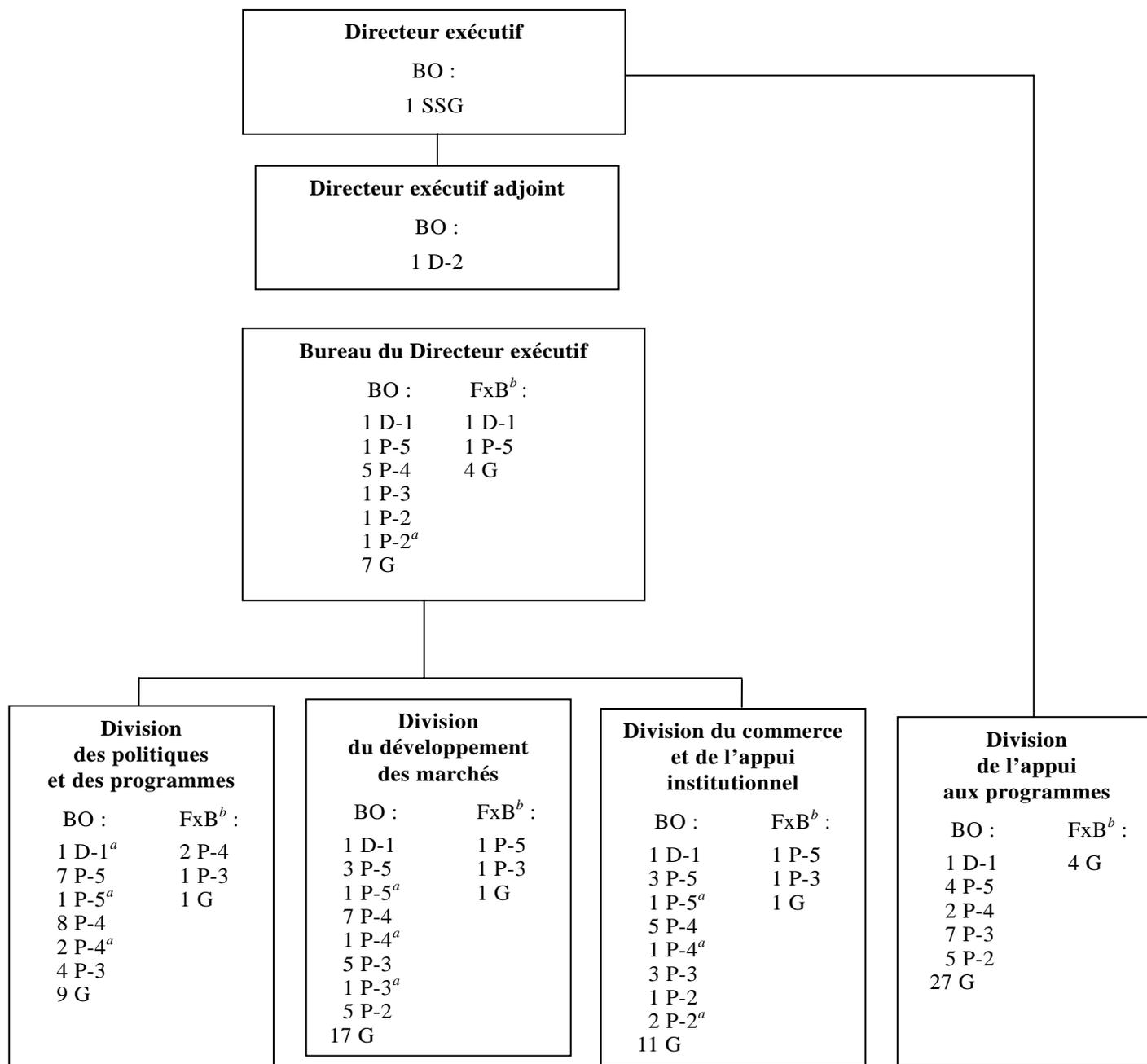
Le Comité a recommandé que le Centre comptabilise les logiciels comme biens durables pour qu'ils soient enregistrés dans son inventaire [par. 6 d)].

Dans le cadre de la préparation de la mise en œuvre des normes IPSAS, les actifs incorporels, dont les logiciels font partie, seront recensés et inscrits dans l'inventaire.

Il est prévu, lors de la mise en œuvre des normes IPSAS, de revoir les procédures d'inventaire dans l'objectif d'améliorer le contrôle des avoirs et de mettre en place un dispositif efficace de suivi et de contrôle de tous les biens durables.

Centre du commerce international CNUCED-OMC

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2010-2011



Abbreviations : BO = budget ordinaire; FxB = fonds extrabudgétaires; SSG = sous-secrétaire général; G = agent des services généraux.

^a Nouveaux postes.

^b Postes financés au titre de l'appui aux programmes.

Annexe

Produits de l'exercice 2008-2009 non reconduits en 2010-2011

<i>A/62/6 (Sect. 13)/Add.1, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
13.32 b) i)	Secrets commerciaux : manuel de réponses destiné aux petites et moyennes entreprises (adaptations nationales)	1	Il existe désormais une version nationale pour tous les pays qui avaient la volonté et les moyens d'en publier une.
13.32 b) i)	Gestion de la qualité à l'exportation (adaptations nationales)	2	La version générale de ce guide fait finalement l'objet d'une révision et apparaît dans les publications isolées.
13.32 b) i)	Règles commerciales internationales (adaptations nationales) Négociations sur la facilitation des échanges	1	Insuffisance de demandes pour de nouvelles adaptations nationales. La version générale continue d'être disponible et utilisée.
13.32 b) i)	Guides à l'intention des entreprises : mesures correctives commerciales	2	Faute de fonds pour élaborer les manuscrits et malgré la demande de la publication, cette série doit être interrompue.
13.32 b) i)	Bulletins sur l'emballage à l'exportation	6	L'information figurant dans ces bulletins est reprise dans les modules de formation sur l'emballage (PACKIT), qui apparaissent dans les publications isolées.
13.32 b) i)	Bulletin de l'e@ITC	6	Le contenu de ce bulletin figure désormais dans le bulletin sur la compétitivité des entreprises, à la suite de la réorganisation des sections au sein du CCI.
Total		18	